



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 14 décembre 2009 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier
Monsieur Louis Lemay, directeur général

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **1**

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200912293 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De modifier l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 décembre 2009 de façon à :

- o retirer les points suivants :
 - 6.3. Adoption - Règlement RCA04-11013-D modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN
 - 9.2. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est et nomination de madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications
- o ajouter le point suivant :
 - 13.1. Don de 520 \$ à messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean pour les encourager dans leur projet d'ascension du Kilimandjaro

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CM-200912294 1.2

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 14 décembre 2009, tel que modifié et ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009
3. Dépôt de la liste des comptes de la Ville de Montréal-Est

4. Rapport des commissions

- 4.1. Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2009

5. Rapports des services

- 5.1. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de chacun des membres du conseil municipal
5.2. Prolongation du mandat pour le regroupement d'achat d'assurances collectives
5.3. Nomination de monsieur Daniel Gélinas à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme
5.4. Désignation de monsieur Robert Coutu, maire, à titre de célébrant compétent pour des mariages civils ou des unions civiles
5.5. Abolition du vote par correspondance lors d'élections et référendums
5.6. Retrait de la participation financière à la construction d'un nouveau gymnase pour l'École primaire St-Octave
5.7. Participation de monsieur Robert Coutu, maire, à une formation offerte par l'Union des municipalités du Québec pour les célébrants de mariages civils et d'unions civiles
5.8. Formation de l'Union des municipalités du Québec aux nouveaux élus et aux directeurs
5.9. Participation de monsieur Robert Coutu, maire, à une formation offerte par la Société CCH sur l'éthique et la déontologie
5.10. Participation de monsieur Robert Coutu, maire, de madame Sylvie Dauphinais, conseillère, ainsi que de messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion, conseillers, aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec
5.11. Entente avec Lafarge Canada inc. relativement à l'élimination des neiges usées
5.12. Entente avec La Société Canadienne de Sel, Limitée relativement au projet de prolongement de l'avenue Lakefield
5.13. Reconnaissance officielle du Club de hockey intermunicipal de Montréal-Est et du Comité du tournoi intermunicipal ATPA de Montréal-Est 2010

6. Règlements

- 6.1. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 713 – Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier le nombre de places de stationnement exigées pour les usages « classe commerce en gros et entreposage », « classe commerce lourd », « classe industrie légère » et « classe industrie lourde »
6.2. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de permettre la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59
6.3. Adoption - Règlement RCA04-11013-D modifiant le règlement numéro RCA04-11013 sur les tarifs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est (exercice financier 2005) afin d'établir des tarifs pour l'utilisation d'œuvres de la SOCAN (**Retiré**)
6.4. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement numéro 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement – et ses amendements et qui concerne le stationnement avec vignettes
6.5. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement R717-1 – Règlement sur les dérogations mineures – et ses amendements afin de modifier l'article 18
6.6. Avis de motion – Modification du règlement 2-2009 - Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses – de façon à prévoir, pour les chefs de division, les dispositions de délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses
6.7. Avis de motion – Règlement de taxation 2010
6.8. Avis de motion – Règlement sur le fonds de roulement

7. Adjudications de contrats

8. Mandats de services professionnels

9. Personnel

- 9.1. Permanence de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division des ressources humaines à la Direction générale
9.2. Modification du plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est et nomination de madame Francine McKenna au poste de chef de la division des communications (**Retiré**)

10. Demandes de contributions financières

- 10.1. Don de 1 075 \$ aux Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada
10.2. Don de 1 000 \$ à l'école St-Octave pour l'achat de cadeaux « Prix du centenaire »
10.3. Don de 3 500 \$ à l'école St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100e anniversaire de la Ville de Montréal-Est

11. Relations publiques

12. Proclamations

13. Affaires nouvelles

- 13.1. Don de 520 \$ à messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean pour les encourager dans leur projet d'ascension du Kilimandjaro

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2009 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2009

CM-200912295

2.1

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 novembre 2009 et de la séance extraordinaire du 23 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST 3

DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

CM-200912296 3.1

Mention est faite au procès-verbal que la trésorière, madame Carole Michelin, CGA, directrice des services administratifs et directrice générale adjointe, dépose séance tenante la liste des chèques relatifs aux comptes à payer de la Ville de Montréal-Est pour la période du 16 novembre 2009 au 14 décembre 2009.

RAPPORT DES COMMISSIONS 4

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 23 NOVEMBRE 2009

CM-200912297 4.1

Mention est faite au procès-verbal que le greffier dépose séance tenante le compte rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 novembre 2009.

RAPPORTS DES SERVICES 5

DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE CHACUN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CM-200912298 5.1

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Sylvie Dauphinais, Monique Major et Anne St-Laurent, ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

PROLONGATION DU MANDAT POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

CM-200912299 5.2

Considérant que le Groupe financier AGA inc. agit à titre de consultant pour l'acquisition et la gestion d'un portefeuille d'assurances collectives pour les municipalités membres du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal relativement à l'achat en commun d'assurances collectives;

Considérant que le contrat du Groupe financier AGA inc. vient à échéance le 31 décembre 2009;

Considérant la recommandation du Regroupement des municipalités de l'Île de Montréal de renouveler leur mandat pour 3 ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prolonger le mandat du Groupe financier AGA inc. jusqu'au 31 décembre 2012 pour administrer le contrat d'assurances collectives et pour agir à titre de porte-parole pour le regroupement auprès de la compagnie SSQ;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL GÉLINAS À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CM-200912300 5.3

Considérant qu'un poste est laissé vacant au Comité consultatif d'urbanisme à la suite de la démission de monsieur Henri Durocher;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Nicolas Thibodeau, ing., directeur des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De nommer au Comité consultatif d'urbanisme monsieur Daniel Gélinas à titre de membre choisi parmi les résidents de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉSIGNATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À TITRE DE CÉLÉBRANT COMPÉTENT POUR DES MARIAGES CIVILS OU DES UNIONS CIVILES

CM-200912301

5.4

Considérant que le Code civil du Québec permet de demander au ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux et les fonctionnaires municipaux;

Considérant que la municipalité a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages civils ou d'unions civiles;

Considérant que monsieur Robert Coutu, maire, accepte de célébrer des mariages civils ou des unions civiles.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De demander au ministère de la Justice de désigner monsieur Robert Coutu, maire, célébrant compétent pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ABOLITION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE LORS D'ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS

CM-200912302

5.5

Considérant que lors des élections générales du 1er novembre 2009, les électeurs non domiciliés pouvaient voter par correspondance;

Considérant que 29 électeurs se sont inscrits sur la liste électorale à titre de personnes non-domiciliées sur les 144 électeurs identifiés lors de ladite élection;

Considérant que seulement 5 d'entre eux se sont prévalus du droit de voter par correspondance;

Considérant que lors de la période de réception des votes par correspondance, 2 électeurs seulement ont effectivement utilisé ce mode de votation;

Considérant la recommandation de Me Roch Sergerie, président d'élection, à l'effet d'abolir ce mode de votation pour la Ville de Montréal-Est compte tenu du faible nombre d'électeurs s'étant prévalus de ce mode de votation et des exigences légales et administratives qu'implique un tel mode de votation;

Considérant que cette faible participation ne permet pas de garantir la confidentialité du vote.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CM-200906164 permettant d'utiliser le vote par correspondance par toutes personnes inscrites sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETRAIT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASSE POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-OCTAVE

CM-200912303

5.6

Considérant qu'il appert que la construction d'un nouveau gymnase pour l'École primaire St-Octave n'est pas une priorité pour la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île;

Considérant qu'à la suite des discussions intervenues avec le président de la commission scolaire, il appert également qu'aucune école primaire n'est menacée sur le territoire de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île compte tenu des perspectives démographiques favorables pour ce secteur de l'Île de Montréal;

Considérant que les membres du conseil municipal estiment que les sommes réservées, soient 925 000 \$, à titre de contribution au projet de construction dudit gymnase et d'une passerelle devant le relier au Centre récréatif Edouard-Rivet peuvent être utilisées pour d'autres projets municipaux jugés prioritaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CM-200902033 à l'effet de réserver une somme de 600 000 \$ au budget de l'année 2010 de la Ville de Montréal-Est à titre de contribution financière pour la construction d'un gymnase communautaire à l'École primaire St-Octave par la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ainsi que la résolution CM-200911288 à l'effet d'autoriser une dépense supplémentaire de 325 000 \$ pour la construction d'une passerelle reliant le Centre récréatif Édouard-Rivet à ce nouveau gymnase.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le conseiller Alain Dion
M. le maire Robert Coutu

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Michel Bélisle

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À UNE FORMATION OFFERTE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR LES CÉLÉBRANTS DE MARIAGES CIVILS ET D'UNIONS CIVILES

CM-200912304

5.7

Considérant la demande faite par monsieur Robert Coutu, maire, auprès du ministre de la Justice afin de pouvoir célébrer des mariages civils et des unions civiles;

Considérant que pour se faire, il serait utile que monsieur Robert Coutu, maire, suive une formation pour qu'il puisse maîtriser toutes les connaissances nécessaires à la fonction de célébrant.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à participer à la formation offerte en ligne par l'Union des municipalités du Québec et intitulée « Mariage civil et union civile » et d'autoriser à cette fin une dépense au montant de 169,31 \$ incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC AUX NOUVEAUX ÉLUS ET AUX DIRECTEURS

CM-200912305

5.8

Considérant qu'une formation est offerte par l'Union des municipalités du Québec afin de permettre aux participants de se familiariser avec le cadre légal, les processus de gestion, le contexte budgétaire, les relations avec les médias et le chapeau de l'éthique et de la transparence;

Considérant que cette formation est offerte aux élus, aux directeurs et aux chefs de division;

Considérant que 17 personnes sont inscrites à cette formation qui se tiendra les 16 et 17 janvier prochain.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser une dépense d'un montant de 6 800 \$ pour l'inscription des élus, directeurs et chefs de division à la formation personnalisée intitulée « Nouveaux élus et nouveaux conseils municipaux » offerte par l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, À UNE FORMATION OFFERTE PAR LA SOCIÉTÉ CCH SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

CM-200912306

5.9

Considérant que dans le cadre de ses activités, le maire de la Ville, monsieur Robert Coutu, estime utile de participer à la formation intitulée « Éthique et déontologie en milieu municipal » offerte par la Société CCH.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, à participer à la formation offerte par la société CCH et intitulée « Éthique et déontologie en milieu municipal » et d'autoriser à cette fin une dépense au montant de 615,17 \$ incluant toutes taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION DE MONSIEUR ROBERT COUTU, MAIRE, DE MADAME SYLVIE DAUPHINAIS, CONSEILLÈRE, AINSI QUE DE MESSIEURS MICHEL BÉLISLE, MARIO BORDELEAU ET ALAIN DION, CONSEILLERS, AUX ASSISES ANNUELLES 2010 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CM-200912307

5.10

Considérant que l'Union des municipalités du Québec organise ses assises annuelles du 13 au 15 mai 2010;

Considérant que le maire, monsieur Robert Coutu, ainsi que les conseillers Sylvie Dauphinais, Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion désirent participer à cet événement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser une dépense au montant de 2 495,50 \$ incluant toutes taxes pour la réservation de chambres à l'Hôtel Château Laurier de Québec pour la participation de monsieur Robert Coutu, maire, de madame Sylvie Dauphinais, conseillère, ainsi que de messieurs Michel Bélisle, Mario Bordeleau et Alain Dion, conseillers, aux Assises annuelles 2010 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 15 mai 2010.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
M. le conseiller Michel Bélisle
M. le conseiller Alain Dion
M. le maire Robert Coutu

ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major
Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

ENTENTE AVEC LAFARGE CANADA INC. RELATIVEMENT À L'ÉLIMINATION DES NEIGES USÉES

CM-200912308

5.11

Considérant que la Ville de Montréal-Est doit disposer de ses neiges usées;

Considérant le projet d'entente avec la compagnie Lafarge Canada inc. autorisant la Ville de Montréal-Est à disposer de ses neiges usées sur le site de la carrière.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'approuver l'entente d'élimination des neiges usées intervenue avec la compagnie Lafarge Canada inc. venant à échéance le 15 avril 2019;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SEL, LIMITÉE RELATIVEMENT AU PROJET DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LAKEFIELD

CM-200912309

5.12

Considérant que, dans le cadre du projet de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, la Ville de Montréal-Est doit se porter acquéreur, par expropriation ou par entente de gré à gré, de l'emprise nécessaire à sa construction;

Considérant qu'une ville ne peut exproprier des immeubles propriété de la Couronne, ce qui est le cas des terrains appartenant au Port de Montréal;

Considérant que des négociations sont présentement en cours avec le Port de Montréal afin que la Ville puisse acquérir ou utiliser l'espace nécessaire à la réalisation du projet de prolongement de l'avenue Lakefield;

Considérant que cette partie de la propriété du Port de Montréal est actuellement louée à La Société Canadienne de Sel, Limitée et que cette dernière a, à cet endroit, divers équipements, soit une balance, un poste de pesage, un système de communications ainsi qu'une clôture et des portes d'accès au site;

Considérant que La Société Canadienne de Sel, Limitée accepte de renoncer à une partie de son bail afin de permettre le passage de l'avenue Lakefield sur les terrains qu'elle loue actuellement au Port de Montréal conditionnellement à ce que les coûts engendrés par le déplacement des équipements et le réaménagement du site soient assumés par la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la Ville de Montréal-Est accepte, par cette entente, de dédommager l'entreprise jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'approuver une dépense d'un montant maximal de 150 000 \$ incluant toutes les taxes à titre de dédommagement pour la relocalisation des équipements de La Société Canadienne de Sel, Limitée, et ce, afin de permettre le passage de l'avenue Lakefield. Cette somme sera versée à partir d'un règlement d'emprunt pour la réalisation du projet du prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

D'approuver l'entente intervenue avec La Société Canadienne de Sel, Limitée relativement à la relocalisation de certains de ses équipements situés sur l'emplacement de l'emprise projeté pour le prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke pourvu qu'elle soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt pourvoyant des travaux de prolongement de l'avenue Lakefield entre les rues Hochelaga et Sherbrooke;

D'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le directeur général, monsieur Louis Lemay, à signer l'entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RECONNAISSANCE OFFICIELLE DU CLUB DE HOCKEY INTERMUNICIPAL DE MONTRÉAL-EST ET DU COMITÉ DU TOURNOI INTERMUNICIPAL ATPA DE MONTRÉAL-EST 2010

CM-200912310

5.13

Considérant que la Ville de Montréal-Est sera l'hôte du Tournoi de hockey intermunicipal de l'Association des travaux publics d'Amérique en 2010;

Considérant la formation d'un Comité du tournoi de hockey intermunicipal ATPA de Montréal-Est 2010;

Considérant que ledit comité devra effectuer des sollicitations pour commandites pour l'organisation de l'événement.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De reconnaître officiellement le Club de hockey intermunicipal de Montréal-Est ainsi que le Comité du tournoi intermunicipal ATPA de Montréal-Est 2010, lequel est représenté par monsieur Serge Bordeleau, président du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LE NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT EXIGÉES POUR LES USAGES « CLASSE COMMERCE EN GROS ET ENTREPOSAGE », « CLASSE COMMERCE LOURD », « CLASSE INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « CLASSE INDUSTRIE LOURDE »

CM-200912311

6.1

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de modifier le nombre de places de stationnement exigées pour les usages « classe commerce en gros et entreposage », « classe commerce lourd », « classe industrie légère » et « classe industrie lourde ».

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE LA « CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE JUMELÉE DE 3 À 6 LOGEMENTS » DANS LA ZONE 59

CM-200912312

6.2

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 713 - Règlement de zonage - et ses amendements afin de permettre la « classe d'usage multifamiliale jumelée de 3 à 6 logements » dans la zone 59.

ADOPTION - RÈGLEMENT RCA04-11013-D MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005) AFIN D'ÉTABLIR DES TARIFS POUR L'UTILISATION D'OEUVRES DE LA SOCAN (RETIRÉ)

6.3

Retiré

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 609 – RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT - ET SES AMENDEMENT ET QUI CONCERNE LE STATIONNEMENT AVEC VIGNETTES

CM-200912313 6.4

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 609 - Règlement relatif à la circulation et au stationnement – et ses amendements et qui concerne le stationnement avec vignettes.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT R717-1 - RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 18

CM-200912314 6.5

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement R717-1 - Règlement sur les dérogations mineures – et ses amendements afin de modifier l'article 18.

AVIS DE MOTION - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2-2009 - RÈGLEMENT SUR LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES AINSI QUE SUR LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES - DE FAÇON À PRÉVOIR, POUR LES CHEFS DE DIVISION, LES DISPOSITIONS DE DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES

CM-200912315 6.6

Madame la conseillère Sylvie Dauphinais donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement modifiant le règlement 2-2009 - Règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire des dépenses ainsi que sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses - de façon à prévoir, pour les chefs de division, les dispositions de délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DE TAXATION 2010

CM-200912316 6.7

Monsieur le conseiller Mario Bordeleau donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement de taxation 2010.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

CM-200912317 6.8

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement sur le fonds de roulement.

ADJUDICATIONS DE CONTRATS 7

MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS 8

PERSONNEL 9

PERMANENCE DE MADAME ISABELLE RIVEST À TITRE DE CHEF DE DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CM-200912318 9.1

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général à l'effet de confirmer madame Isabelle Rivest à titre de chef de division des ressources humaines à la Direction générale.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'entériner la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général, et de confirmer la permanence de madame Isabelle Rivest à titre de chef de division des ressources humaines à la Direction générale puisqu'elle a complété avec succès sa période d'essai et qu'elle répond à l'ensemble des exigences édictées pour ce poste;

De fixer, uniquement aux fins d'établir le quantum des vacances de madame Rivest, sa date d'embauche au 28 avril 2008.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais
Mme la conseillère Monique Major
M. le conseiller Michel Bélisle
Mme la conseillère Anne St-Laurent
M. le conseiller Mario Bordeleau
M. le maire Robert Coutu

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le conseiller Alain Dion

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

MODIFICATION DU PLAN D'EFFECTIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET NOMINATION DE MADAME FRANCINE MCKENNA AU POSTE DE CHEF DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS

9.2

Retiré

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES **10**

DON DE 1 075 \$ AUX VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION DU CANADA

CM-200912319 10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue des Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada relativement aux célébrations entourant la « Journée du souvenir »;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière aux Vétérans de l'armée, de la marine et de l'aviation du Canada au montant de 1 075 \$ pour l'organisation des célébrations entourant la « Journée du souvenir »;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 1 000 \$ À L'ÉCOLE ST-OCTAVE POUR L'ACHAT DE CADEAUX « PRIX DU CENTENAIRE »

CM-200912320 10.2

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'école St-Octave pour l'achat de cadeaux « Prix du centenaire »;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à l'école St-Octave au montant de 1 000 \$ pour l'achat de cadeaux « Prix du centenaire »;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 3 500 \$ À L'ÉCOLE ST-OCTAVE POUR LA COMPOSITION D'UNE CHANSON THÈME POUR LE 100E ANNIVERSAIRE

CM-200912321 10.3

Considérant la demande d'aide financière reçue de l'école St-Octave pour la composition d'une chanson thème pour le 100e anniversaire;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De réserver la somme de 3 500 \$ afin d'éponger tout déficit généré par le projet de vente d'un CD sur lequel sera enregistré des chansons et des mélodies originales composées avec les élèves de l'École primaire St-Octave. La contribution de la Ville sera égale au déficit généré par cette activité scolaire jusqu'à un maximum de 3 500 \$ et sera versé sur présentation des pièces justificatives;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RELATIONS PUBLIQUES

11

PROCLAMATIONS 12

AFFAIRES NOUVELLES

13

DON DE 520 \$ À MESSIEURS ANDRÉ ST-JEAN ET JONATAN CLOUTIER ST-JEAN POUR LES ENCOURAGER DANS LEUR PROJET D'ASCENSION DU KILIMANDJARO

CM-200912322

13.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean pour leur projet d'ascension du Kilimandjaro;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière à messieurs André St-Jean et Jonatan Cloutier St-Jean au montant de 520 \$ afin d'acheter 2 sacs à dos et une paire de bottes pour leur projet d'ascension du Kilimandjaro»;

D'autoriser le virement budgétaire tel que requis.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-200912323

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier